

DOSSIER DE PRESSE

ACTION LOGEMENT

18/12/2020



Manosque
HAUTE-PROVENCE

dlv
Durance Luberon Verdon
AGGLOMÉRATION

Action
Cœur
de Ville



INFORMATIONS PRESSE
mairie@ville-manosque.fr

CONTEXTE

Le programme Action Cœur de ville de Manosque prévoit une ambitieuse politique de réhabilitation des logements de son centre-ville. Cette politique passe par une mobilisation de l'ensemble des outils incitatifs et coercitifs disponibles afin de répondre à cet enjeu.

La ville a déjà engagé une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Elle permet de mobiliser des fonds de l'Etat (ANAH), de la commune de Manosque, et du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (uniquement pour le cofinancement de l'animation du dispositif pour ce dernier) pour rénover des logements sur le centre ancien élargi de Manosque.

Action Logement, organisme paritaire de financement du logement des salariés des entreprises de plus de 10 salariés en France, est partenaire national du dispositif Action Cœur de ville.

CHAMP D'INTERVENTION, ACTION LOGEMENT

Cet organisme intervient en finançant la rénovation de logements (uniquement les travaux, et par immeuble entier) au sein du périmètre ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) des villes Action Cœur de ville de plusieurs façons :

- Des prêts très long terme sur 30 ou 40 ans dans le cas de projets portés par des bailleurs sociaux ;
- Des subventions de 15 000 €/logement dans le cas de projets d'accession sociale à la propriété (+ prêts long terme pour les SCI APP);
- Un mix de prêt long terme (20 ans) et de subvention dans le cas de projets portés par des particuliers ou bailleurs privés

Ces financements sont tous attribués dans la limite d'une intervention de 1 000 €/m2 (prêt et/ou subvention)

Les occupants finaux des logements (qu'ils soient locataires ou propriétaires occupants) seront soumis à une condition de revenu maximum (ex : pour le prêt d'accession sociale, 27 000 €/an maximum si le logement est occupé par 1 personne, 37 800 €/an pour un couple). Et les investisseurs privés devront louer les logements à un tarif maximum (plafonds Pinel, donc pour Manosque cela équivaut à 9,07 €/m2 pour l'année 2020).

ENJEU

Pour que Manosque soit éligible aux financements d'Action Logement, il y a nécessité de signer une convention de financement entre la ville de Manosque, la DLVA, et Action Logement. **Cette convention pourra permettre de financer des projets qui pourront être engagés d'ici le 31/12/2022 au plus tard.**

SYNTHSE DU CONTENU DE LA CONVENTION

Cette convention permet de réserver 1,115 millions d'euros de la part d'Action Logement aux projets de réhabilitation d'immeubles situés sur le périmètre ACV de Manosque.

La convention flèche aussi la vente à des maitres d'ouvrage éligibles à l'intervention d'Action Logement (bailleurs privés, propriétaires occupants sous le régime d'accession sociale à la propriété, ou bailleurs sociaux) de 6 immeubles appartenant aujourd'hui à la ville :

- Hôtel Volland (438 m2) ;
- Immeuble Isaac-Bourdin (326 m2 - acquisition définitive d'ici fin de l'année)
- Immeuble préempté 12 rue Danton (75 m2 - arrêté de préemption signé, acquisition définitive d'ici fin de l'année)
- Immeubles 8 et 10 rue Danton (126 m2)
- Immeuble 15 rue Danton (150 m2)

PERIMETRE ELIGIBLE

Le périmètre éligible est le périmètre ORT de Manosque (cf. carte page suivante)

